Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2020.
- Décide, à l'unanimité, d'attribuer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 aux agents ayant assuré la continuité des services publics, durant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020.
- > Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention relative au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, pour une durée de trois ans.
- Décide, à l'unanimité, de la création et de la suppression de postes au 1^{er} janvier 2021.
- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2021 de la convention SOLIHA dans le cadre de l'opération Ravalement de Façades.
- > Prend acte du rapport de gestion et des états financiers de NOVIM pour l'exercice 2019.
- Approuve, à l'unanimité, le montant de la participation à l'OGEC au titre de l'année 2020.
- > Approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2021 de la convention ALEC 42 ayant pour mission d'assister la collectivité dans la mise en place d'une aide à l'investissement pour financer des réhabilitations énergétiquement performantes.
- Approuve, à l'unanimité, la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé proposé par l'ONF.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au protocole d'accord pour l'acquisition d'un matériel alternatif au désherbage chimique.
- > Approuve, à l'unanimité, la rénovation du système actuel de vidéo-protection et son extension sous condition d'obtention de subvention et autorise M. le Maire à déposer un dossier auprès de la Région.
- Approuve, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'école de musique et de danse de Saint-Galmier, pour une durée de trois ans.
- ➤ Fixe, à l'unanimité, à titre exceptionnel, la durée d'amortissement pour la subvention d'équipement en nature pour la parcelle Rue du Cloître d'un montant de 1 889.80 € à un an.
- ➤ Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à actualiser l'Autorisation de Programme et les Crédits de paiement dans le cadre du budget 2020 pour la création de tennis couverts.
- Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget 2020.
- ➤ Mandate, à l'unanimité, Monsieur le Maire pour solliciter une subvention dans le cadre de la réhabilitation du Cloître Tranche 2, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Bonus Relance 2020-2021 ».

Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire, Philippe DENIS.

Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.